



Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

Fax 032 422 02 53

administration@soyhieres.ch

Assemblée communale ordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire le :

**Mardi 27 juin 2023 à 20h00,
à « La Cave »**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 13 décembre 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter la modification de l'article 37 (abrogation) du règlement d'organisation et d'administration.
4. Discuter et voter le règlement scolaire local du cercle scolaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières)
5. Discuter et voter les modifications des statuts du cercle scolaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières)
6. Informations communales.
7. Divers.

Les documents concernant les comptes seront disponibles sur le site internet (www.soyhieres.ch) ainsi qu'au secrétariat communal dès le 14 juin prochain au plus tard.

Le Conseil communal

Le règlement d'organisation et d'administration mentionné sous point 3 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 27 juin 2023 au secrétariat communal et sur le site internet www.soyhieres.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au secrétariat communal.

Important : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**